

**SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

RECUEIL

DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU SDIS 25

NUMERO 8 DU MOIS D'AVRIL 2018

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS
10 chemin de la Clairière 25042 BESANCON CEDEX
☎ 03 81 85 36 00 – Fax 03 81 85 37 09

**LISTE DES ACTES INSERES
AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DU SDIS 25
N°8 DU MOIS D'AVRIL 2018**

Je certifie que les actes portés sur la liste ci-dessous comportant deux pages, figurent dans le recueil des actes administratifs du SDIS 25 n° 8 du mois d'avril 2018.



Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX
Directeur départemental des services d'incendie
et de secours,
Commandant le 25^e CDSP

ACTES SOUMIS A PUBLICATION

PAGE

Arrêtés de la présidente du conseil d'administration

Arrêté n°2018/0552 portant modification de l'arrêté n°2015/0465 modifié, relatif à la composition du comité technique du service départemental d'incendie et de secours du Doubs	5
Arrêté n°2018/0554 portant modification de l'arrêté n°2015/0467 modifié, relatif à la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du service départemental d'incendie et de secours du Doubs.....	7
Arrêté n°2018/0558 conférant délégation de signature aux chefs de centres de secours principaux	9
Arrêté n°2018/0553 portant modification de l'arrêté n°2015/0466 modifié, relatif à la composition du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental du Doubs	11
Arrêté n°2018/0557 conférant délégation de signature au lieutenant 1 ^{ère} classe Bruno ROUSSEY, chef du service Logistique du groupement territorial Sud.....	13



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS
Corps départemental de sapeurs-pompiers

Arrêté n°2018/0552 portant modification de l'arrêté n°2015/0465 modifié, relatif à la composition du comité technique du service départemental d'incendie et de secours du Doubs

La présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs,

- Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1424-30 ;
- Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu** le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié, relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs prise en date du 18 juillet 2014, relative au renouvellement de la composition du comité technique et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ;
- Vu** l'arrêté n°2015/0465 du 21 mai 2015 modifié, pris par la présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs et relatif à la composition du comité technique ;
- Vu** l'arrêté du 12 février 2018 pris conjointement par le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur, et la présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, portant recrutement de Monsieur Jean-Luc POTIER, colonel de sapeurs-pompiers professionnels, au service départemental d'incendie et de secours du Doubs, par voie de mutation, à compter du 1^{er} mars 2018 ;
- Vu** le procès-verbal des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel au comité technique du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, en date du 4 décembre 2014 ;

Considérant le recrutement, par voie de mutation, du colonel Jean-Luc POTIER, au service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;

A R R Ê T E

Article 1 :

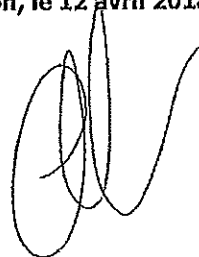
L'article 1 de l'arrêté n°2015/0465 du 21 mai 2015 susvisé est modifié comme suit :

1° - Monsieur Jean-Luc POTIER, colonel de sapeurs-pompiers professionnels, directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours du Doubs, est désigné en qualité de membre suppléant représentant le service départemental d'incendie et de secours du Doubs au comité technique, et ce, en remplacement du lieutenant-colonel Ralph JESER.

2° - En conséquence de la modification prévue au 1° ci-dessus, les mots « Lieutenant-colonel Ralph JESER » sont remplacés par les mots « Colonel Jean-Luc POTIER ».

Article 2 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 12 avril 2018



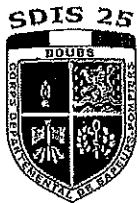
Christine BOUQUIN
Présidente du Conseil d'administration

Préfecture du Doubs

Reçu le 24 AVR. 2018



Contrôle de légalité



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS
Corps départemental de sapeurs-pompiers

Arrêté n°2018/0554 portant modification de l'arrêté n°2015/0467 modifié, relatif à la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du service départemental d'incendie et de secours du Doubs

La présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs,

- Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1424-30 ;
- Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu** le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié, relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- Vu** le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène, et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs prise en date du 18 juillet 2014, relative au renouvellement de la composition du comité technique et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ;
- Vu** l'arrêté n°2015/0467 du 21 mai 2015 modifié, pris par la présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs et relatif à la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;
- Vu** l'arrêté du 12 février 2018 pris conjointement par le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur, et la présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, portant détachement de Monsieur Jean-Luc POTIER, colonel de sapeurs-pompiers professionnels, sur l'emploi de directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours du Doubs, pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} mars 2018 ; ;

Considérant le recrutement, par voie de mutation, du colonel Jean-Luc POTIER, au service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;

A R R Ê T E

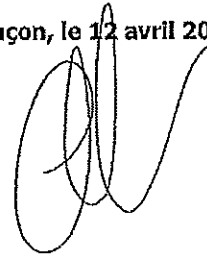
Article 1 : L'article 1 de l'arrêté n°2015/0467 du 21 mai 2015 susvisé est modifié comme suit :

1° - Monsieur Jean-Luc POTIER, colonel de sapeurs-pompiers professionnels, directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours du Doubs, est désigné en qualité de membre suppléant représentant le service départemental d'incendie et de secours du Doubs au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, et ce, en remplacement du lieutenant-colonel Ralph JESER.

2° - En conséquence de la modification prévue au 1° ci-dessus, les mots « Lieutenant-colonel Ralph JESER » sont remplacés par les mots « Colonel Jean-Luc POTIER ».

Article 2 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 12 avril 2018



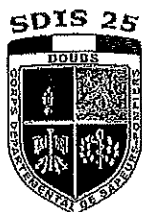
Christine BOUQUIN
Présidente du Conseil d'administration

Préfecture du Doubs

Reçu le 24 AVR. 2018



Commissaire de l'équité



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS
Corps départemental de sapeurs-pompiers

**Arrêté n°2018/0558 conférant délégation de signature
aux chefs de centres de secours principaux**

**La présidente du conseil d'administration du
service départemental d'incendie et de secours du Doubs,**

- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1424-33 ;
- Vu** la délibération en date du 21 mai 2015 du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, relative à la délégation d'attributions du conseil d'administration à la présidente ;
- Vu** l'arrêté n°2018/0273 du 5 mars 2018 pris par la présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, conférant délégation de signature aux chefs de centres de secours principaux ;

A R R Ê T E

Article 1 :

Dans le cadre des compétences du service départemental d'incendie et de secours du Doubs et pour les affaires relevant des attributions de leur centre de secours principal respectif, délégation de signature est conférée à :

- **Monsieur Sébastien FREIDIG, commandant de sapeurs-pompiers professionnels, chef du centre de secours principal de Besançon-Centre, et en cas d'absence ou d'empêchement, aux mêmes conditions, à Monsieur Jean-Pascal CAILLAUD, capitaine de sapeurs-pompiers professionnels, adjoint au chef du centre de secours principal de Besançon-Centre,**
- **Monsieur Raphaël FAIVRE, commandant de sapeurs-pompiers professionnels, chef du centre de secours principal de Besançon-Est, et en cas d'absence ou d'empêchement, aux mêmes conditions, à Monsieur Fabrice MARCHE, lieutenant 1^{ère} classe de sapeurs-pompiers professionnels, adjoint au chef du centre de secours principal de Besançon-Est,**
- **Monsieur Hervé MARCHAL, capitaine de sapeurs-pompiers professionnels, chef du centre de secours principal de Montbéliard, et en cas d'absence ou d'empêchement, aux mêmes conditions, à Monsieur Arnault ANGONIN, capitaine de sapeurs-pompiers professionnels, adjoint au chef du centre de secours principal de Montbéliard,**
- **Monsieur Frédéric PUEL, commandant de sapeurs-pompiers professionnels, chef du centre de secours principal de Pontarlier, et en cas d'absence ou d'empêchement, aux mêmes conditions, à Monsieur Jacques POURCELOT, lieutenant de 1^{ère} classe de sapeurs-pompiers professionnels, adjoint au chef du centre de secours principal de Pontarlier,**

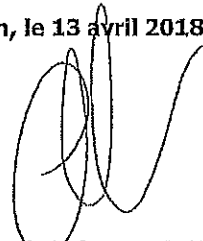
à l'effet de signer au nom de la présidente du conseil d'administration :

- les bons et lettres de commande d'un montant inférieur à 500 euros hors taxes dans la limite des autorisations budgétaires,
- les factures dans la limite des autorisations budgétaires,
- les demandes de devis et tous documents s'y rapportant, dans le cadre des achats d'un montant inférieur à 500 euros hors taxes,
- les autorisations d'absence, de congés annuels ou de récupération ainsi que les fiches de mise à jour d'horaires, sur demande des agents placés sous leur hiérarchie.

Article 2 : L'arrêté n°2018/0273 du 5 mars 2018, susvisé, est abrogé.

Article 3 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Doubs et dont copie sera adressée aux intéressés ainsi qu'à Monsieur le payeur départemental.

Fait à Besançon, le 13 avril 2018



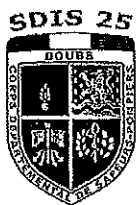
Christine BOUQUIN
Présidente du Conseil d'administration

Préfecture du Doubs

Reçu le 24 AVR. 2018



Contrôle de légalité



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS
Corps départemental de sapeurs-pompiers

Arrêté n°2018/0553 portant modification de l'arrêté n°2015/0466 modifié, relatif à la composition du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental du Doubs

La présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs,

- Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1424-30 et R. 1424-23 ;
- Vu** le code de la sécurité intérieure ;
- Vu** l'arrêté NOR : INTE1608168A du 29 mars 2016 portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs prise en date du 18 juillet 2014, relative au renouvellement de la composition du comité technique et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ;
- Vu** l'arrêté n°2015/0466 du 21 mai 2015 modifié, pris par la présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs et relatif à la composition du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental du Doubs ;
- Vu** l'arrêté du 12 février 2018 pris conjointement par le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur, et la présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, portant recrutement de Monsieur Jean-Luc POTIER, colonel de sapeurs-pompiers professionnels, au service départemental d'incendie et de secours du Doubs, par voie de mutation, à compter du 1^{er} mars 2018 ;
- Vu** l'arrêté pris par la présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs portant modification de l'arrêté n°2015/0465 du 21 mai 2015 modifié, relatif à la composition du comité technique ;

Considérant le recrutement, par voie de mutation, du colonel Jean-Luc POTIER, au service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;

A R R Ê T E

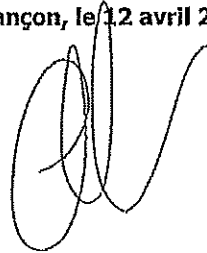
Article 1 : Le I de l'article 1 de l'arrêté n°2015/0466 du 21 mai 2015 susvisé est modifié comme suit :

1° - Monsieur Jean-Luc POTIER, colonel de sapeurs-pompiers professionnels, directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours du Doubs, est désigné en qualité de membre suppléant représentant l'administration au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental du Doubs, et ce, en remplacement du lieutenant-colonel Ralph JESER.

2° - En conséquence de la modification prévue au 1° ci-dessus, les mots « Lieutenant-colonel Ralph JESER » sont remplacés par les mots « Colonel Jean-Luc POTIER ».

Article 2 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 12 avril 2018



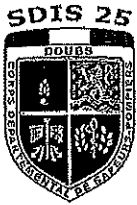
Christine BOUQUIN
Présidente du Conseil d'administration

Préfecture du Doubs

Reçu le 24 AVR. 2018



Contrôle de légalité



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS
Corps départemental de sapeurs-pompiers

**Arrêté n°2018/0557 conférant délégation de signature
au lieutenant 1^{ère} classe Bruno ROUSSEY, chef du service Logistique
du groupement territorial Sud**

**La présidente du conseil d'administration du
service départemental d'incendie et de secours du Doubs,**

- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1424-33 ;
- Vu** la délibération en date du 21 mai 2015 prise par le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, relative à la délégation d'attributions du conseil d'administration à la présidente ;
- Vu** l'arrêté n°2008/0964 du 24 décembre 2008 modifié, pris par le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs et portant règlement intérieur du service départemental d'incendie et de secours du Doubs et du corps départemental du Doubs ;
- Vu** l'arrêté n°2015/0510 du 3 juin 2015 pris par la présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, conférant délégation de signature aux chefs de services des groupements fonctionnels et territoriaux ;
- Vu** l'arrêté n°2018/0115/RH-1B3 du 26 janvier 2018 pris par la présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs relatif au grade, à l'affectation et aux fonctions de Monsieur Bruno ROUSSEY ;

A R R Ê T E

Article 1 :

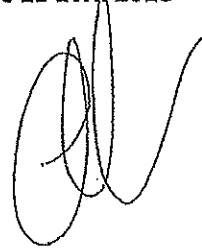
Dans le cadre des compétences du service départemental d'incendie et de secours du Doubs et pour les affaires relevant des attributions de son service, délégation de signature est conférée à Monsieur Bruno ROUSSEY, lieutenant 1^{ère} classe de sapeurs-pompiers professionnels, chef du service Logistique du groupement territorial Sud, à l'effet de signer au nom de la présidente du conseil d'administration :

- les bons et lettres de commande d'un montant inférieur à 500 euros hors taxes dans la limite des autorisations budgétaires,
- les factures dans la limite des autorisations budgétaires,
- les demandes de devis et tous documents s'y rapportant, dans le cadre des achats d'un montant inférieur à 500 euros hors taxes,
- les autorisations d'absence, de congés annuels ou de récupération ainsi que les fiches de mise à jour d'horaires, sur demande des agents placés sous sa hiérarchie.

Article 2 : | Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

Article 3 : | Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Doubs et dont copie sera adressée à l'intéressé ainsi qu'à Monsieur le Payeur départemental.

Fait à Besançon, le 13 avril 2018



Christine BOUQUIN
Présidente du Conseil d'administration

Préfecture du Doubs

Reçu le 24 AVR. 2018



Centre de législatif

Certifié conforme
Le Directeur Départemental des
Services d'Incendie et de Secours
du DOUBS :

Contrôleur général
Stéphane BEAUDOUX